

N° 10
Nov./Déc.
2009

LE MOT DU MAIRE

Je vous présente à tous mes meilleurs voeux, en ce début d'année 2010.

Je vous invite à venir partager un moment convivial, vendredi 15 janvier 2010, pour la traditionnelle cérémonie des voeux dans notre salle des fêtes.

Ce sera l'occasion de vous exprimer mes voeux et que chacun d'entre vous puisse rencontrer les membres du conseil municipal. Je profiterai de ce moment pour faire le bilan de l'année 2009 et pour vous présenter nos projets pour l'année 2010. Je ne vous cacherai pas notre inquiétude à propos du projet de loi concernant la réforme des collectivités territoriales qui menace dangereusement l'autonomie des communes.

Ce sera l'occasion, enfin, d'accueillir les nouveaux Tauriacais qui se sont installés sur le territoire de la commune tout au long de l'année 2009.

Cordialement,

Mme le maire
Mme Catherine Saëz

Mme le Maire,
l'ensemble du conseil et
le personnel municipal se
joignent pour formuler des
voeux de bonne année.

10on anee 20

Tout sur les élections de
la MSA

(voir en page 6)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2009

EXCUSES : Mrs DEVESA,
RUBIO, HAMOUDI, SICARD.
ABSENT : Mr RODRIGUES.

Le compte rendu du
précédent Conseil est adopté
à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE :

Pour la VMC de la salle
des fêtes : 195 €. Reprise de
provision : 3380 €
Participation DDE : 17 €
doivent être ajoutés à la
somme prévue.

AUGMENTATIONS ANNUELLES :

Applicables à partir du
1^{er} janvier 2010.

CANTINE : la carte passera
de 14 € à 14,40 €, soit 1,80 €
le repas. Cette proposition
est adoptée à l'unanimité.

GARDERIE : le forfait
mensuel passe à 9,40 €, le
forfait journée à 1,25 €.

SALLE DES FETES :

- Eté pour les habitants de
la commune : 220 €
- Eté pour les personnes
hors commune : 440 €
- Hiver pour les habitants
de la commune : 306 €
- Hiver pour les personnes
hors commune : 540 €
 - Associations : 51 €

LOYERS : à revoir pour
appliquer l'indice officiel en
fonction de la date des baux.

CIMETIERE : le mètre carré
passe à 41 €.

VOIRIE :

Selon les conseils du
Commissaire Enquêteur, les
membres du Conseil
s'accordent pour donner une
valeur significative aux
terrains cédés par la
commune à différents
propriétaires, l'€uro
symbolique ne paraissant pas
équitable. Après
renseignements pris auprès

des notaires :

o prix du terrain à bâtir =
50 € le m²

o prix des terres de vignes =
2,80 € le m²

o prix de la terre agricole =
1,00 € le m²

Le Conseil décide à
l'unanimité d'appliquer le
tarif de la terre agricole
pour tous les terrains
agricoles, le tarif de terrain
à bâtir pour les terrains
construits.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu de la réunion du SIAEPA :

n'ayant plus de moyens pour
mettre en oeuvre le
programme d'assainissement
compte tenu de la disparition
des subventions du Conseil
Général et de l'agence
Adour-Garonne, le SIAEPA
demande aux communes de se
prononcer pour ou contre
l'augmentation des tarifs de
l'eau pour pouvoir continuer
les travaux d'assainissement.

Le conseil Municipal se
prononce pour l'augmentation
de l'eau potable plutôt que
pour l'augmentation du
traitement de l'eau, pour que
l'augmentation soit portée
par le plus grand nombre et
n'accable pas complètement
les usagers de
l'assainissement dont les
factures sont déjà largement
impactées. Le SIAEPA pourra
ainsi faire les travaux, et
revoir le schéma
d'assainissement.

Point sur les subventions
demandées : elles passeront
en commission le 27/11 pour
le pont de « Marignac », le
rescindement d'immeuble du «
Bourg » (maison Carré),
l'étude de l'église.

Taxe professionnelle :
discussion sur le projet de
Loi.

Banque alimentaire : la
collecte sera les 27 et 28

novembre de 9h à 12h et de
15h à 18h à Bourg et à
Pugnac.

Centre de vaccination :
Permanences à la salle des
fêtes de SAINT-TROJAN de
16h à 20h. Celle du 25/11 est
assurée par Mme le Maire.

Débat sur l'identité
nationale : Un débat local
sera organisé dans chaque
arrondissement de France. En
Haute-Gironde, ce sera le
16/12 à BLAYE. Tous les
maires et conseillers
municipaux y sont invités.

Travaux de goudronnage
réalisés à «Moulin Vieux» et
«Peugeais».

La commission cimetièrè
travaille sur l'état des lieux,
le règlement intérieur, etc...

Eclairage : Peugeais,
Monnet. Un rendez-vous est
pris avec l'Entreprise.

Renégociation des
emprunts de la mairie : elle
n'aboutira pas car il y a peu
à gagner.

Le photocopieur dont le
contrat a été passé par
l'équipe précédente nous
coûte aussi trop cher mais le
contrat nous lie pendant 5
ans. Cependant, Mme le maire
n'a pas renoncé à se battre
contre ce contrat.

Les vœux seront prononcés
devant la population le 15
janvier 2010.

Le repas du personnel
aura lieu le 18 décembre
2009.

Le prochain Conseil
Municipal aura lieu le 21
décembre 2009 à 18 h.

L'ordre du jour étant
épuisé, la séance est levée à
20 h 40.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

EXCUSES : M. Moustapha
Hamoudi

ABSENT : M. Serge
Courreau

Le compte rendu du
précédent conseil municipal
est adopté à l'unanimité.

AUGMENTATION DES LOYERS :

L'augmentation légale
de 0,32 % est appliquée,
malgré l'envie de plusieurs
conseillers d'arrondir les
chiffres. Voté à l'unanimité.

LA LOI SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Une discussion s'engage
sur le sujet.

Disparition des
représentants locaux au
profit de représentants
territoriaux chargés de
territoires beaucoup plus
vastes. Garantie de
compensation de la taxe
professionnelle pour 2010,
mais disparition du fond de
péréquation qui fait perdre
plusieurs milliers d'euros à la
commune. Pour 2011, on ne
sait pas comment les budgets
locaux seront abondés. Un
adjoint intervient pour dire
qu'il ne faut pas mélanger la
réforme des collectivités et
la disparition de la taxe
professionnelle. Le canton de
Bourg disparaîtra car aucun
canton ne pourra plus avoir
une population inférieure à
20 000 habitants. La clause
générale de compétence
disparaît.

Plusieurs membres du
conseil s'expriment sur la
nécessité de faire des
réformes : ce n'est peut-être
pas une mauvaise chose que
les très petites communes
disparaissent. La taxe
professionnelle est

effectivement calculée sur de
mauvaises bases. Certaines
structures administratives
peuvent être considérées en
surnombre.

Mme le maire propose de
signer la pétition contre la
réforme et d'adopter la
délibération proposée par
l'association des maires de
France. Le conseil souhaite un
texte plus clair qui fasse une
proposition de remplacement.
L'idée est que le conseil ne
souhaite pas se prononcer
contre la réforme qui
apparaît nécessaire à tous,
mais c'est la réforme telle
qu'elle est annoncée qui ne le
satisfait pas. En effet, elle
laisse beaucoup trop de zones
d'ombre et de sujets
d'inquiétude parmi lesquels
la popérisation des collectivités
territoriales rurales, ce qui
induit un nouvel exode rural.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION BÂTIMENTS :

1. Préau de l'école
maternelle : le projet est
chiffré à 120 000 € environ.
L'architecte n'a pas retenu
notre demande d'installer des
panneaux photovoltaïques, la
surface de toit exploitable
n'étant pas suffisante.

2. Cantine : les équipements
indispensables pour respecter
les normes de sécurité sont
l'installation d'une porte
coupe feu entre les deux
salles et d'une guillotine dans
la trappe passe-plats.

3. Eglise : l'étude est en
cours de réalisation, le
résultat sera rendu avant la
fin de l'année.

4. La maison "Carré" du
bourg : la destination du
bâtiment est en cours de
discussion, faut-il la raser ou
la rénover pour en faire un
loyer ?

5. Salle des fêtes : de
petits travaux d'entretien
sont en cours, mais il ne sera
pas possible de faire les gros
travaux nécessaires dans un
avenir proche.

TÉLÉTHON : cette année,
ce sont 3 associations de la
commune qui s'y sont
retrouvées. C'était aussi
l'année de regroupement avec
Prignac, St Gervais et St
Laurent d'Arce. Tout cela
semblait prometteur,
pourtant le résultat n'est pas
au rendez-vous. La pétanque
a annoncé d'ores et déjà
qu'elle veut s'investir
d'avantage l'an prochain et
nous les en remercions.

PERSONNEL MUNICIPAL : M.
Paqui a été embauché à
nouveau, en CAE pour 1 an,
pour pallier les absences de
plusieurs agents en arrêt
maladie.

PHOTOCOPIEUR : Toshiba nous
fait une proposition qui paraît
intéressante, mais il faut à
nouveau signer un contrat de
5 ans. Le conseil municipal
n'est pas convaincu par ce
nouveau contrat.

REPAS DU PERSONNEL : ajourné
pour cause d'absentéisme, il
se déroulera le 29 janvier.

RÉVEILLON ORGANISÉ PAR LES
AJT : réveillon en petit
comité pour une organisation
d'essai.

STAGIAIRES DE LA MFR : Ils
sont 4 et réalisent une
enquête sur les personnes
agées, leurs besoins, leurs
loisirs, ... Mme le Maire a
rédigé un courrier officiel à
leur demande pour que les
personnes interrogées sachent
à qui elles ont à faire.

LA SALLE DES FÊTES : elle va
être décapée puis cirée pour
en faciliter l'entretien.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
Lundi 1^{er} février à 18h.

REPAS DES AINÉS DE LA COMMUNE :

Pour une première, ce fut une **véritable réussite**. Tous les participants : invités, organisateurs et animateurs ont exprimé leur joie et leur satisfaction d'avoir partagé ce moment convivial de rencontre. Les quelques Tauriacais qui logent aujourd'hui à la RPA de Pugnac ont été particulièrement touchés de ne pas avoir été oubliés. **Les convives ont pu discuter tranquillement autour d'un repas simple mais fameux réalisé par un des conseillers**. Mme le Maire et son conseil ont servi le repas et pris garde que personne ne manque de rien. **Le duo de musiciens qui animait le repas a laissé la place aux échanges particuliers, tout en jouant une musique d'ambiance agréable, avant de faire chanter en chœur les convives et de jouer des morceaux dansants qui ont permis aux audacieux d'esquisser quelques pas de danse. M. Marazzoli a chanté une chanson du terroir accompagné par les musiciens.**

Ceux qui le souhaitent ont pu emporter un souvenir de leur après-midi car un photographe professionnel était présent pour immortaliser ce moment.

COLLECTE ALIMENTAIRE :

Tous les bénévoles de l'association d'aide alimentaire sont heureux de constater une nette progression des dons récoltés cette année. **20 chariots de marchandise ont été réunis**, contre 17 l'an dernier, ce qui fait une **augmentation des dons de 15 % environ** alors qu'ils étaient en diminution depuis plusieurs années.

Un merci tout particulier est adressé au **bénéficiaire de l'aide alimentaire Tauriacais qui a accepté de participer à la collecte** et a été présent aux côtés des bénévoles une partie du week-end.

TÉLÉTHON :

L'édition 2009 du Téléthon à Tauriac a été un fiasco, malgré l'investissement de 3 associations aux côtés de la municipalité. **Nous remercions les bénévoles de la pétanque, de la CLEF des champs et des AJT pour leur implication et leur investissement**. L'association "pousse ta bille" et la ludothèque nous avaient pourtant prêté gracieusement des jeux de billes, et des jeux en bois, la pétanque avait organisé un petit concours de tir et de pointage. Nous avons partagé un moment bon enfant, mais les activités de jeux proposées n'ont pas trouvé leur public. Les bénéfices de cette animation ont donc été très modeste, moins de 100 €.

Malgré ce raté, le Téléthon de l'amitié porté par les communes de Prignac, St Gervais, St Laurent d'Arces et Tauriac a dégagé un bénéfice de plus de 6610 €.

PLAN DE SAUVEGARDE :

Il s'appliquera chaque fois que la commune sera confrontée à une **situation d'urgence exceptionnelle** telle qu'une tempête. Pour compléter sa mise en place, nous devons **établir une liste des personnes les plus fragiles ou les plus isolées**. C'est avec elles que nous nous efforcerons de prendre contact en priorité pour évaluer leurs besoins et les régler au plus vite.

Civisme

CIMETIÈRE :

Nous nous devons de rappeler à nouveau que le **cimetière est un lieu qui mérite le respect**. Parce qu'il reçoit les dépouilles de nos disparus, c'est un lieu chargé d'émotions. La disparition d'objets ou d'ornements est donc particulièrement mal vécue par les familles.

Même si ça paraît aberrant, il **semble nécessaire**, compte tenu du nombre de personnes qui se plaignent, de **rappeler à certaines personnes indélicates que ce qui se trouve dans le cimetière n'a pas été abandonné là, mais offert aux disparus qui s'y trouvent**.

POUBELLES :

Dans la mesure du possible, pour éviter les désagréments dus aux chiens et aux chats errants et pour éviter une pollution visuelle inutile, **merci de sortir vos poubelles la veille au soir du passage des éboueurs** (soit le mardi soir).

SMICVAL :

Poubelles encore, **les poches jaunes seront désormais ramassées les semaines impaires, indiquées en vert clair sur le calendrier du SMICVAL**. Ce changement est du au fait que l'année 2009 était composée d'un nombre impair de semaines.

MISSION LOCALE DE LA HAUTE GIRONDE
 Antenne de BOURG SUR GIRONDE
 8, au Mas 33710 BOURG SUR GIRONDE
 Du lundi au vendredi 9h à 12h et 14h à 17h.
 Sans R.V. le mardi de 14h à 17h.
 Tél. : 05 57 94 06 80 Fax : 05 57 68 30 61
 E-mail : MLHG.BOURG@wanadoo.fr

LA MISSION LOCALE DE LA HAUTE GIRONDE : POUR VOS PROJETS D'AVENIR, VOS PROJETS À VENIR

Vous avez entre 16 et 25 ans,
 Vous résidez en Haute Gironde,
 Vous êtes sortis du système scolaire,
 Vous avez des projets de formation ou vous voulez
 réfléchir à votre orientation professionnelle,
 Vous cherchez un emploi ou un contrat par
 alternance,

La Mission Locale de la Haute Gironde, présidée
 par Max JEAN-JEAN, Maire de Prignac et Marcamps
 et conseiller général de la Gironde, est une
 association chargée de vous accueillir, de vous
 écouter et de vous accompagner dans votre projet
 d'avenir.

Un conseiller vous reçoit, vous aide à construire
 votre projet et à le réaliser. Si vous le désirez, il
 vous accompagne tout au long de votre parcours en
 vous orientant sur les différents services de la
 mission locale ou vers ses partenaires afin de donner
 une meilleure efficacité à vos démarches.

Pour vous aider à réaliser votre projet de vie,
 la mission locale met en place des services destinés à
 répondre à vos besoins en orientation, formation,
 emploi, logement, santé, mobilité, vie quotidienne,
 départ à l'étranger.

Vous y trouverez par exemple un Point Ecoute
 Santé, un parc de scooters, un club de jeunes
 chercheurs d'emploi, un réseau de chefs d'entreprises
 pour vous parrainer, un service documentation,
 Internet en libre accès...

Des permanences y sont également tenues :

1. Info juridique (CIDFF) : *Les mardis après-midi des semaines paires à Blaye.*
2. Armée de terre : *4ème mercredi après-midi de chaque mois à Blaye. 3ème mercredi après-midi de chaque mois à Saint André de Cubzac.*
3. Conseil en création d'entreprise : *Le vendredi à Blaye.*
4. Armée de l'air : *2ème jeudi matin de chaque mois à Blaye. Sur rendez-vous au 05 57 53 60 23*
5. GRICA : Point d'Accueil Ecoute Jeunes. *Les Lundis après-midi tous les 15 jours à St André de Cubzac.*

Texte fourni par la Mission Locale

MOBILISATION DES ÉLUS POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR "L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA FRANCE" :

Présentation de la réforme
 des collectivités territoriales
 d'après le résumé de l'AFP :

1. Des "métropoles" d'au moins
 450 000 habitants seront créées
 pour remplacer les actuelles
 communautés des communes et
 communautés urbaines. Elles
 percevront la totalité de la
 fiscalité locale et des dotations de
 l'état sur l'ensemble de leur
 territoire.

2. Des "conseillers territoriaux"
 remplaceront les conseillers
 généraux et régionaux. Leur
 nombre sera ainsi considérablement
 réduit et les modalités de leur
 élection est transformé.

3. L'intercommunalité devra être
 achevée et rationalisée en 2014.

4. Les élus communautaires seront
 alors élus au suffrage universel
 direct.

5. La "commune nouvelle" sera le
 résultat d'une procédure de fusion
 des communes pour constituer une
 collectivité territoriale unique.

6. Département et région seront
 regroupés.

7. La fusion des communautés
 sera simplifiée.

8. Le nombre de syndicats
 intercommunaux et mixtes va être
 réduit.

9. Transfert d'attributions de
 police du maire vers le président de
 la communauté de communes.

Toutes ces dispositions viennent
 s'ajouter à la suppression de la
 taxe professionnelle dont personne
 encore ne peut dire par quoi et
 comment elle sera remplacée.

Les élus qui se battent sont
 conscients de la nécessité de
 réformer l'organisation territoriale
 et la taxe professionnelle. Mais les
 lois annoncées font craindre un
 retour en arrière ; plus de
 centralisation et donc moins de
 représentativité des territoires
 ruraux. Si les représentants des

campagnes sont moins nombreux, qui défendra nos intérêts ? Quel poids auront-ils lorsqu'ils seront encore moins nombreux à connaître les problématiques particulières liées à la ruralité ? L'isolement lié à la disparition des services de proximité ne pourra que se renforcer.

Elections MSA 2010 :

UN VOTE IMPORTANT POUR LE MONDE AGRICOLE ET RURAL

Entre le 5 et le 20 janvier 2010, 1/6 girondin va être concerné par le renouvellement des élus de la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde. Ces élections sont l'occasion pour les assurés de faire entendre leur voix. Les élus MSA jouent un rôle primordial pour soutenir des projets qui facilitent la vie quotidienne des girondins.

La MSA est l'un des seuls régimes de protection sociale à reposer sur un système démocratique, impliquant l'ensemble des adhérents. Le scrutin, organisé tous les 5 ans, permet d'élire en **Gironde 670 délégués** cantonaux représentant toutes les composantes du monde agricole (exploitants, employeurs, salariés, retraités). Grâce aux élus MSA, les assurés participent aux décisions et aux orientations prises pour leur protection sociale. Dans le contexte de réformes sociales et de difficultés économiques, lourdement ressenties dans le monde agricole, il est primordial que la participation à ce vote soit importante pour légitimer l'action de la MSA et de ses valeurs : **la solidarité et la proximité.**

En quoi servent les élus MSA ?

Les élus MSA sont des **bénévoles** qui jouent un rôle essentiel de relais. Ils assurent un **dialogue permanent entre la caisse et les adhérents**, des échanges, le maintien de relations humaines. Ils permettent à la MSA de répondre aux besoins du monde agricole et rural (accompagnement des crises agricoles, maintien de l'offre médicale en milieu rural, prévention des risques professionnels...). Ils

agissent pour soutenir la conception et la réalisation de projets locaux adaptés aux communes et aux territoires (structures petite enfance et jeunesse, prévention santé des personnes âgées, maisons de santé rurales, maisons d'accueil rurales pour personnes âgées...) et proposent des améliorations en matière de protection sociale.

Pour voter, c'est très simple ...

Les électeurs n'auront pas à se déplacer, ils recevront au plus tard le 5 janvier le matériel de vote à leur domicile. Pour élire leurs représentants pour 5 ans, ils devront **poster l'enveloppe signée contenant leur bulletin, entre le 5 et le 20 janvier 2010, le cachet de la poste faisant foi.** Le **dépouillement du vote** aura lieu le **26 janvier**, les délégués cantonaux éliront le 25 mars prochain le nouveau Conseil d'administration de la MSA Gironde, composé de 9 représentants des exploitants, 12 représentants des salariés et 6 représentants des employeurs, auxquels viennent s'ajouter 2 représentants désignés par l'Union Départementale des Associations Familiales.